

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 518

20 juillet 2000

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| Devfin Investments S.A., Luxembourg | page 24818 | Librairie Diderich, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 24839 |
| Dibilux S.A., Luxembourg | 24818 | Lux Development S.A., Luxembourg | 24839 |
| Ducaré S.A., Senningerberg | 24819 | Maison Trois, S.à r.l., Luxembourg | 24841 |
| Duménil-Leblé Bank Luxembourg S.A., Luxembg | 24818 | Malu Entreprises S.A., Bascharage | 24842 |
| Edcartron S.A., Luxembourg | 24820 | Marbleize S.A. Holding, Luxembourg | 24844, 24845 |
| E O I European & Overseas Investment S.A., Lu- | | MCY S.A.H., Strassen | 24840 |
| xembourg | 24820 | Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg | 24842 |
| Euroco Holding S.A., Luxembourg | 24820 | MeritaNordbanken Luxembourg S.A., Luxembg | 24845 |
| Eurovin S.A., Bettembourg | 24819 | MMC Titrisation, Sicav, Luxembourg | 24846 |
| Exa Holding S.C.A., Luxembourg | 24824, 24829 | Montefin Holding S.A., Luxembourg | 24850 |
| Farilac International S.A.H., Luxembourg-Kirch- | | Nimbus Investments S.A., Luxembourg | 24847 |
| berg | 24820 | Nomex Holding S.A., Luxembourg | 24846, 24847 |
| F&C New Economy, Sicav, Luxembourg | 24832, 24833 | Nosig S.A., Luxembourg | 24841 |
| Ferrero East Europe S.A., Senningerberg | 24821, 24823 | Novipa S.A., Luxembourg | 24848 |
| Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg | 24821, 24823 | Orex Holding S.A., Luxembourg | 24842, 24843 |
| Ffauf S.A., Luxembourg-Kirchberg | 24829 | Petrin S.A., Luxembourg | 24850 |
| Financial Corporation International Holding S.A., | | Pharma Investments Holdings S.A., Luxbg | 24848, 24849 |
| Luxembourg | 24829 | Pinxton S.A., Luxembourg | 24852 |
| FINCOSER - Financial Investments & Consulting | | Plasma Multimedia International-Business Trading | |
| Services S.A. | 24834 | S.A. | 24831 |
| Fineq S.A., Luxembourg | 24833 | ProLogis Development Holding, S.à r.l., Luxem- | |
| Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg | 24834 | bourg | 24852, 24853 |
| Finterco S.A.H., Luxembourg | 24829 | Richco S.A., Luxembourg | 24856 |
| Foetz S.A., Luxembourg | 24836 | Seraya S.A., Luxembourg | 24854 |
| Fondex Holding S.A., Luxembourg | 24834, 24835 | Serfina, S.à r.l., Luxembourg | 24853 |
| Forfin S.A., Luxembourg | 24836 | S.L.M.G., Société Luxembourgeoise de Médecine | |
| Franco Tosi Finance S.A., Luxembourg | 24836 | Générale, Luxembourg | 24863 |
| Futura S.A., Luxembourg | 24837 | Société de Participation Financière Italmobiliare | |
| Kemano S.A., Luxembourg | 24837 | S.A., Luxembourg | 24854 |
| Kemi Holding S.A., Luxembourg | 24837 | Société Immobilière du Kiem S.A., Luxembourg | 24854 |
| Kerry's S.A., Luxembourg | 24838, 24839 | Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l., | |
| Keywest, S.à r.l., Foetz | 24840 | Foetz | 24854, 24855 |
| Koncerto S.A., Luxembourg | 24830, 24831 | Solex Holding S.A., Luxembourg | 24855, 24856 |
| Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., | | Sterling Luxembourg (N° 2), S.à r.l., Luxembourg | 24843 |
| Luxembourg | 24841 | Strateteq International S.A., Luxembourg | 24857 |
| Laodicia S.A., Luxembourg | 24838 | Tapis d'Orient Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg | 24850 |
| Lena S.A., Luxembourg | 24840 | TyCom Holdings I, S.à r.l., Luxembourg | 24857 |
| Lend Lease Global Real Estate Advisors S.A., Lu- | | | |
| xembourg | 24835 | | |

DEVFIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.153.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 août 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés JACANA LTD et GALANTO LTD de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume à L-1882 Luxembourg ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
Luxembourg, le 30 août 1999.

*Pour DEVFIN INVESTMENTS S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19901/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DIBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

*Pour DIBILUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures*

(19902/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DIBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 mars 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Paolo Oligeri, dirigeant d'entreprise, demeurant à Monerosso Al Mare (Italie), président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
Luxembourg, le 10 avril 2000.

*Pour DIBILUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19903/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A. (en liquidation), Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.538.

Acte constitutif publié au Mémorial C, n° 98 du 13 avril 1989

L'état de l'actif net au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19907/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.135.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour la société
Signature

(19904/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.135.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2000

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Noël Druart de son poste d'administrateur de la société, à effet au 28 décembre 1999. Le Conseil d'Administration de ce jour a nommé à l'unanimité Monsieur Umberto Ceï au poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale confirme cette nomination. Son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

b) Le mandat du Réviseur d'entreprises MAZARS ET GUERARD arrivant à échéance à l'issue de cette réunion, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19905/689/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

DUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.135.

Conseil d'administration:

Composition:

- Monsieur Bénédicct Sciortino (Président)
- Monsieur Paolo Foti
- Monsieur Umberto Ceï.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19906/689/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

EUROVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue des Fermes.
R. C. Luxembourg B 55.433.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 2000

Le Conseil d'Administration décide de nommer fondé de pouvoir avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa signature individuelle,

Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2000, vol. 167, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Seckler.

(19911/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

EDCARTRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Rome II.
R. C. Luxembourg B 37.392.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(19908/731/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

E O I EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 23 avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Gaston Murray, Guy Lammar et Madame Yolande Johanns ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour E O I EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.A.
S.G.G.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19909/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FARILAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 26.173.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(19915/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

EUROCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.515.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROCO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.515, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C, numéro 25 du 22 janvier 1990.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim, Kettengaass,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social au montant de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.
- 2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle.
- 4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.
- 5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- 6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40 boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

F. Baden.

(19910/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. FERRERO EAST EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.117.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

FERRERO TRADING LUX
Signature

(19922/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FERRERO EAST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

A 19.00 heures à Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO EAST EUROPE S.A., avec siège social à Senningerberg.

Bureau

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Rina Breininger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Valérie N. Mahak, avocat, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

I. Sont présents ou représentés les associés dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau.

II. Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant l'ensemble des actions sont présents ou représentés à la présente assemblée.

III. Il s'ensuit que la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable. tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération. Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocations.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts
- 2) la feuille de présence
- 3) le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996

- 4) le rapport du conseil d'administration
- 5) le rapport du commissaire aux comptes.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1996
- 2) Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'exercice social 1996
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1996
- 4) Approbation des comptes
- 5) Affectation des résultats
- 6) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 7) Nominations statutaires
- 8) Vente du fonds de commerce avec effet au 1^{er} janvier 1998 à la société FERRERO LUXEMBOURG S.A. dans les termes et conditions du contrat annexé à la présente;
- 9) Autorisation accordée au conseil d'administration de signer le contrat annexé à la présente et de donner pouvoir spécial à M. Riccardo VIGLIETTA de signer ce contrat au nom et pour compte de la société;
- 10) Divers.

II. Il existe actuellement 10.000 actions. Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Puis le président demande à la secrétaire de lire les comptes arrêtés au 31 décembre 1996, le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

La secrétaire en donne lecture.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31.12.1996, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels que présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 1996:

Le bénéfice de l'exercice sera affecté aux réserves.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 1996 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour leurs mandats.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de vendre avec effet au 1^{er} janvier 1998 son fonds de commerce à la société FERRERO LUXEMBOURG S.A. dans les termes et conditions du contrat annexé à la présente et censé faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est expressément et irrévocablement autorisé à signer le contrat de vente du fonds de commerce et de donner pouvoir spécial à par M. Riccardo Viglietta de signer le contrat de vente au nom et pour compte de la société et de signer tout document nécessaire en relation avec cette vente et de poser tous les actes d'exécution y afférents.

L'ordre du jour étant expiré et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19.45 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé, date et lieu qu'en tête des présentes.

Albert Wildgen

Valérie N. Mahak

R. Breininger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 533, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 1997

Liste de présence

| Actionnaires | Nombre d'actions | Mandataires | Signatures |
|---------------------------------|------------------|----------------|------------|
| FERRERO INTERNATIONAL B.V. | 9.999 | Albert Wildgen | Signature |
| FERRERO B.V. | 1 | Albert Wildgen | Signature |
| | 1.000 | | |

Bureau

Albert Wildgen

Valérie N. Mahak

R. Breiningen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 533, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19921/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. FERRERO EAST EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.117.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

FERRERO TRADING LUX

Signature

(19920/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FERRERO EAST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 26.06.1998.

A 10.00 heures à Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO EAST EUROPE S.A. avec siège social à Senningerberg.

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. R. Tieskens, demeurant à Apeldoorn.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. F. Rusconi, demeurant à Amsterdam.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. F. Annibali, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

I. Sont présents ou représentés les associés dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau.

II. Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant l'ensemble des actions sont présents ou représentés à la présente assemblée.

III. Il s'ensuit que la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération. Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocations.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

1. Les statuts
2. La feuille de présence
3. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1997
4. le rapport du conseil d'administration
5. Le rapport du commissaire aux comptes.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1997
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 1997
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1997
4. Approbation des comptes
5. Affectation des résultats
6. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II. Il existe 10.000 actions. Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Puis le Président demande à la Secrétaire de lire les comptes arrêtés au 31 décembre 1997, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes.

La Secrétaire en donne lecture.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31.12.1997, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes tels que présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 1997:

La perte de l'exercice sera reporté à nouveau.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 1997 ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour leurs mandats.

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé, date et lieu qu'en tête des présentes.

R. W. Tieskens

F. Rusconi

F. Annibali

Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1998

Liste de présence

| <i>Actionnaires</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Mandataires</i> | <i>Signatures</i> |
|------------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------|
| FERRERO LUXEMBOURG S.A. | 9.999 | R. W. Tieskens | Signature |
| FERRERO B.V. | 1 | F. Rusconi | Signature |
| | <u>1.000</u> | | |

Bureau

R. W. Tieskens

F. Rusconi

F. Annibali

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 533, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19923/000/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.955.

L'an deux mille, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions EXA HOLDING S.C.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 64.955, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 644 du 11 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 826 du 12 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit.

Ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa du point 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et le transfert de toutes valeurs mobilières émises par la la société NEWWORKS SYSTEMS (LTD) et de toute filiale, sous-filiale ou société soeur de cette société.»

2) Adaptation de l'article 2 des statuts de telle sorte que le nom «SCRIB» soit remplacé par «NEWWORKS SYSTEMS (LTD)».

3) Modification du point 17.1. de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 4 membres au moins, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de Surveillance, le nombre de ses membres est fixé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être des personnes physiques.»

4) Nomination de Monsieur Jean-Marc Georgy, banquier d'affaires, demeurant à Paris, comme membre du Conseil de Surveillance de la société. Son mandat viendra à expiration de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2003.

5) Augmentation du capital social à concurrence quatre millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 4.250.000,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions quatre cent cinq mille francs français (FRF 8.405.000,-) à celui de douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-) par la création et l'émission de quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, soit au total en espèces d'une somme de huit millions cinq cent mille francs français (FRF 8.500.000,-).

6) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire pour permettre la souscription et la libération des quatre mille deux cent cinquante (4.250) nouvelles actions de catégorie B avec chacune une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par des tiers au cours de l'assemblée générale extraordinaire.

7) Souscription et libération intégrale en numéraire des quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de catégorie B par seize actionnaires actuels et par six nouveaux actionnaires commanditaires, à savoir:

- Monsieur Amaury Eloy, à concurrence de mille soixante-cinq (1.065) actions;
- Monsieur Robert Preslier, à concurrence de deux cent cinquante (250) actions;
- Monsieur Pierre-Henry Mallez, à concurrence de cinquante (50) actions;
- La société GLAMOUR SECURITIES S.A., à concurrence de deux cents (200) actions;
- La société SADET INDUSTRIES S.A., à concurrence de deux cent cinquante (250) actions;
- Monsieur Bruno Berthon, à concurrence de soixante (60) actions;
- Monsieur Benoît Clostre, à concurrence de cinquante (50) actions;
- La société JESADA S.A., à concurrence de cent vingt-cinq (125) actions;
- Monsieur Laurent Grosman, à concurrence de cent vingt-cinq (125) actions;
- Monsieur Bernard Mallez, à concurrence de trois cent soixante-quinze (375) actions;
- Monsieur Francis-Edouard Pollet, à concurrence de cent (100) actions;
- Monsieur Olivier Osty, à concurrence de cent vingt-cinq (125) actions;
- Monsieur Jean-Christophe Vidal, à concurrence de cinquante (50) actions;
- Madame Sandra Depaz, à concurrence de vingt-cinq (25) actions;
- Monsieur Frédéric Mallez, à concurrence de cent (100) actions;
- La société civile EUROSICO, à concurrence de quatre cent cinquante (450) actions;
- La société BARNBEY LTD, à concurrence de cinq cents (500) actions;
- Monsieur Nicolas Gaume, à concurrence de vingt-cinq (25) actions;
- La société civile GO MEDIA INVESTISSEMENT, à concurrence de vingt-cinq (25) actions;
- La société S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A., à concurrence de deux cent cinquante (250) actions;
- Monsieur Gérard Sakakini, à concurrence de vingt-cinq (25) actions;
- Monsieur Gilles Berouard, à concurrence de vingt-cinq (25) actions;

La libération des actions se fera conformément à la législation luxembourgeoise.

8) Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à huit millions quatre cent cinq mille francs français (FRF 8.405.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa du point 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et le transfert de toutes valeurs mobilières émises par la la société NEWWORKS SYSTEMS (LTD) et de toute filiale, sous-filiale ou société soeur de cette société.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adapter l'article deux des statuts en ce sens que le nom SCRIB est remplacé par celui de NEWWORKS SYSTEMS (LTD).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le point 17.1 de l'article 17 des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 4 membres au moins, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de Surveillance, le nombre de ses membres est fixé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être des personnes physiques.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Monsieur Jean-Marc Georgy, banquier d'affaires, demeurant à Paris (France), comme nouveau membre du Conseil de Surveillance de la société. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de quatre millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 4.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions quatre cent cinq mille francs français (FRF 8.405.000,-) à celui de douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-) par la création et l'émission de quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, qui réunit l'intégralité du capital actuellement émis, prend acte que les actionnaires actuels renoncent, en ce qui concerne la présente augmentation de capital, à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire pour permettre la souscription et la libération des quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions nouvelles de catégorie B avec chacune une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par des tiers au cours de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Septième résolution**Souscription - Libération*

Ensuite les personnes et sociétés suivantes:

- Monsieur Amaury Eloy, demeurant à NA Safrance 11, 11000 Prague 10, République Tchèque, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire mille soixante-cinq (1.065) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Robert Preslier, demeurant à CH-1247 Anières-Genève, 70, Chemin des Courbes, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire deux cent cinquante (250) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Pierre-Henry Mallez, demeurant à F-75007 Paris, 93, rue du Bac, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cinquante (50) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société GLAMOUR SECURITIES S.A., établie et ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola (BVI),

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire deux cents (200) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société SADET INDUSTRIES S.A., établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 137, boulevard Haussmann, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire deux cent cinquante (250) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Bruno Berthon, demeurant à F-78600 Maisons-Laffitte, 10, avenue Carnot, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire soixante (60) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Benoît Clostre, demeurant à F-78170 La-Celle-Saint-Cloud, 1, Hameau les Mouettes, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cinquante (50) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société JESADA S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Laurent Grosman, demeurant à F-75116 Paris, 10, Villa Guibert, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Bernard Mallez, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 1, rue Ernest Deloison, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.00,-);

- Monsieur Francis-Edouard Pollet, demeurant à F-75017 Paris, 7, place Boulnois, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cent (100) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Olivier Osty, demeurant à F-75007 Paris, 15, place Vauban, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Jean-Christophe Vidal, demeurant à F-75007 Paris, 153, rue de l'Université, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cinquante (50) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Madame Sandra Depaz, demeurant à F-75015 Paris, 61, boulevard Pasteur, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire vingt-cinq (25) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Frédéric Mallez, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 16, rue Ernest Deloison, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cent (100) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société civile EUROSICO, établie et ayant son siège social à F-75116 Paris, 4, Square Lamartine, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire quatre cent cinquante (450) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société BARNBEY LTD, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (BVI), ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire cinq cents (500) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Nicolas Gaume, demeurant à F-33000 Bordeaux, 116, Cours Alsace Lorraine, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire vingt-cinq (25) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société civile GO MEDIA INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social à F-33000 Bordeaux, 104, rue Emile Fourcand,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire vingt-cinq (25) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- La société S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1015 Luxembourg, 50, route d'Esch,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire deux cent cinquante (250) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Gérard Sakakini, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 9, Villa Chaptal,

ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire vingt-cinq (25) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-);

- Monsieur Gilles Berouard, demeurant à 7, Sulna 16200 Prague 6 (République Tchèque),

ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

déclare souscrire vingt-cinq (25) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer chaque action nouvelle par un versement en espèces jusqu'à concurrence d'un quart (1/4) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-).

Les souscripteurs susnommés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été libérée en espèces, à concurrence d'un quart (1/4), soit du montant de deux cent cinquante francs français (FRF 250,-), assorti, d'une prime d'émission de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune. Dès lors la somme de (FRF 1.062.500,- + FRF 4.250.000,-) = cinq millions trois cent douze mille cinq cents francs français (FRF 5.312.500,-) se trouve dès maintenant à libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-), représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A (les «actions»), et par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de commanditaire de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-).

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de quatre millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 4.250.000,-) et la prime d'émission totale à hauteur de quatre millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 4.250.000,-) équivalent ensemble à cinquante-deux millions deux cent soixante-douze mille neuf cent soixante francs luxembourgeois (LUF 52.272.960,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à six cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondeau, C. Gadisseur, R. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2000, vol. 849, fol. 25, case 1. – Reçu 522.731 francs.

Le Receveur ff. (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19912/239/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19913/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FFAUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.379.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(19924/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 60.746.

Suite à la démission le 2 avril 2000 de M. Yeshwant C. Desai du Conseil d'Administration de la Société, ce dernier est désormais composé de la manière suivante:

- M. Mohamed Musa Al Yousef, demeurant à P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman;
- M. Yousuf Salman Al Saleh, demeurant à P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman;
- M. Qais Mohamed Al Yousef, demeurant à P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman;
- M. Zohair Mohamed Abdullah, demeurant à P.O. Box 2232, Postal Code 112, Muscat, Sultanate of Oman;
- M. Michael Menezes, demeurant à P.O. Box 2254, Postal Code 112, Ruwi, Sultanate of Oman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19925/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINTERCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 24.031.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(19930/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

**KONCERTO S.A., Société Anonyme,
(anc. FASHION GENIUS S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.715.

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASHION GENIUS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 29 février 2000, en voie de publication au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de FASHION GENIUS S.A. en KONCERTO S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2.- Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la conception, la projection, la réalisation et la commercialisation envers les propres actionnaires, affiliés et/ou tiers, de services informatiques, de cours de mise à niveau, workshop et séminaires, que ce soit à travers la réalisation de produits éditoriaux de différentes espèces (newsletter, circulaires, brochures), ou bien à travers la création de sites internet, banques de données et produits informatiques et de multimédia.

La société pourra également procéder à la fourniture de services en matière publicitaire, à la collecte, à l'organisation, à la gestion et à la vente de services, productions, matériel et espaces publicitaires.

La société pourra concéder à des tiers l'utilisation de sa propre marque moyennant l'établissement de contrats de licences, concessions et assimilés.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle pourra faire tout ce qui est nécessaire à la réalisation de son objet social.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3.- Démission de l'administrateur Monsieur Fernando Guzman.

4.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de FASHION GENIUS S.A. en KONCERTO S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KONCERTO S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la conception, la projection, la réalisation et la commercialisation envers les propres actionnaires, affiliés et/ou tiers, de services informatiques, de cours de mise à niveau, workshop et séminaires, que ce soit à travers la réalisation de produits éditoriaux de différentes espèces (newsletter, circulaires, brochures), ou bien à travers la création de sites internet, banques de données et produits informatiques et de multimédia.

La société pourra également procéder à la fourniture de services en matière publicitaire, à la collecte, à l'organisation, à la gestion et à la vente de services, productions, matériel et espaces publicitaires.

La société pourra concéder à des tiers l'utilisation de sa propre marque moyennant l'établissement de contrats de licences, concessions et assimilés.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle pourra faire tout ce qui est nécessaire à la réalisation de son objet social.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Fernando Guzman, styliste, demeurant à L-1140 Luxembourg, 52, route d'Arlon, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme nouvel administrateur:

Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Mademoiselle Angela Cinarelli terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 849, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19916/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KONCERTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19917/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PLASMA MULTIMEDIA INTERNATIONAL-BUSINESS TRADING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.131.

Il résulte de courriers adressés en date du 29 février 2000 à notre société avec effet immédiat, que:

Monsieur Philip M. Croshaw, démissionne de son poste d'administrateur.

Monsieur James W. Grassick, démissionne de son poste d'administrateur.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 29 février 2000, que le siège social a été dénoncé avec effet au 29 février 2000.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19981/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

F&C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.877.

In the year two thousand, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of F&C NEW ECONOMY (the «Company») with its registered office in Luxembourg, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 23rd March, 2000, which will be published in the Mémorial C on May, 2000.

The meeting was presided by Mr Gilles Hauben, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary M^e Manuèle Biancarelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Sophie Laguesse, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I.- That the agenda of this meeting is the following:

Agenda:

- to amend the Article 22 of the Articles of Incorporation by deleting in item C, c) the following wording:

«provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as whole».

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

III.- That all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

IV.- That it appears from the attendance list that out of the one thousand five hundred and fifty (1,550) shares in issue, one thousand five hundred and fifty (1,550) shares are present or represented at the present meeting.

The present meeting is therefor regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Single resolution

It is resolved to amend the Article 22, of the Articles of Incorporation by deleting in item C. c) the following wording:

«provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as whole».

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de F&C NEW ECONOMY (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 2000, qui sera publié au Mémorial, le 11 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Maître Gilles Hauben, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président désigne en tant que secrétaire Maître Manuèle Biancarelli, avocate, résidant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Maître Sophia Laguesse, avocate, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- De modifier l'article 22 des statuts en supprimant au point C, c) ce qui suit:

«pour autant que l'ensemble des engagements qu'importe la masse d'avoirs à laquelle ils sont attribuables, lie la Société toute entière, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec les créanciers.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent de la Société sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, le notaire soussigné ainsi que les mandataires restera annexée au présent d'acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur.

III.- Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance préalablement de l'agenda de sorte qu'aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille cinq cent cinquante (1.550) actions en émission, mille cinq cent cinquante (1.550) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle que constituée sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend l'unanimité de voix la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 22 des statuts en supprimant au point C, c ce qui suit:

«pour autant que l'ensemble des engagements qu'importe la masse d'avoirs à laquelle ils sont attribuables, lie la Société toute entière, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec les créanciers.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hauben, M. Biancarelli, S. Laguesse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2000, vol. 849, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19918/239/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

F&C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19919/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.158.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19927/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.158.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 1999 que:

- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile «MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION» est devenue Société à Responsabilité Limitée «MONTBRUN REVISION, S. à r.l.»

- L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société «MONTBRUN REVISION, S.à r.l.» dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19928/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINCOSER-FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.517.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 février 2000

M. Maridor François, Administrateur démissionnaire est remplacé à compter de ce jour par M. Julian Sanchez Alarcon, demeurant Rda San Pedro 19-21, 4A Barcelon (Espagne).

Pour le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19926/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 4 avril 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A. tenue à Luxembourg, le 4 avril 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de transférer le siège de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- décision a été prise d'accepter la démission de Mme Isabelle S. Galera, de Mme Jacqueline C. Perisse, de M. David B. Begbie, de leur poste d'administrateur de la société, avec effet au 28 février 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat se terminant le 28 février 2000,
- décision a été prise de nommer M. Dennis Bosje, directeur, demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, M. Christian Bühlmann, employé privé, demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, et M. Klaus Krumnau, employé privé, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet au 28 février 2000,
- décision a été prise d'accepter la démission de HOOGEWERF & Cie en tant que Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 20 janvier 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes sortant pour la période de son mandat se terminant le 20 janvier 2000,
- décision a été prise de nommer COMMISERV, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 20 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19929/536/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FONDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.402.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FONDEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 mars 2000, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société FONDEX HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 4 janvier 2000.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 16 mars 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de deux cent trente-quatre mille Euros (EUR 234.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) à deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000,-), par la création de vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions nouvelles d'une valeur de dix Euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent trente-quatre mille Euros (EUR 234.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000,-), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000,-), représenté par vingt-sept mille (27.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 160.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à neuf millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 9.439.537,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant ès dites qualités, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 40, case 1. – Reçu 94.395 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19932/222/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FONDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19933/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LEND LEASE GLOBAL REAL ESTATE ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.184.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2000

Il résulte dudit extrait que:

1. Le nombre des administrateurs est augmenté de quatre à cinq.

2. M. Jasvinder Singh Pattar, citoyen britannique, directeur de sociétés, résidant à Unit B, 4th Floor, Eredine, 39 Mount Kellet Road, The Peak, Hong Kong est nommé comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2001.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19952/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.812.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19931/731/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (138.222,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signature.

(19935/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FRANCO TOSI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.494.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour FRANCO TOSI FINANCE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

(19936/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FRANCO TOSI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.494.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de
manière extraordinaire le 31 mars 2000*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Bruno Eynard, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Pier Giorgio Barlassina, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milano (Italie), administrateur;
Carlo Salza, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milano (Italie), administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour FRANCO TOSI FINANCE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19937/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

FUTURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.594.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (80.155,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signature.

(19938/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KEMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 25.869.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19939/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KEMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 25.869.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juillet 1999 que:
- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à Responsabilité Limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2003.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19940/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.243.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19941/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.243.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 4 mai 1999 que:
- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à Responsabilité Limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19942/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LAODICIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.403.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19947/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LAODICIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.403.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19948/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LAODICIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.403.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19949/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 17.250.

L'an deux mille, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERRY'S S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 17.250, constituée suivant acte notarié du 28 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 du 31 mars 1980.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 15 mai 1984, publié au Mémorial C, numéro 167 du 15 juin 1984;
- du 30 novembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1985;
- du 14 février 1985, publié au Mémorial C, numéro 75 du 13 mars 1985, et
- du 14 février 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Marteau, employée privée, demeurant à Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- 1.- Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Arlon.
- 2.- Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Lottert.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction de capital à concurrence de cent cinquante-deux mille huit cents Euros (EUR 152.800,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent treize mille Euros (EUR 213.000,-) à celui de soixante mille deux cents Euros (EUR 60.200,-) par apurement partiel de pertes jusqu'à due concurrence.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à soixante mille deux cents Euros (EUR 60.200,-), représenté par mille trois cents (1.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante-deux mille huit cents Euros (EUR 152.800,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent treize mille Euros (EUR 213.000,-) à celui de soixante mille deux cents Euros (EUR 60.200,-) par apurement partiel de pertes jusqu'à due concurrence et sans réduire pour autant le nombre d'actions.

La preuve de cette perte a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante mille deux cents Euros (EUR 60.200,-), représenté par mille trois cents (1.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, P. Marteau, F. Mignon, R. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2000, vol. 849, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19943/239/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 17.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19944/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LIBRAIRIE DIDERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 17.298.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 316, fol. 20, case 1/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000.

LIBRAIRIE DIDERICH, S.à r.l.

Signature

(19953/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 16.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

F. A. Koos

Administrateur Délégué-Directeur

(19954/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

KEYWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 60.589.

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2000

L'an deux mille, et le dix février à onze heures.

Les associés de la société de droit luxembourgeois KEYWEST se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire.

Compositions de l'Assemblée

Sont présent les associés suivants:

| | |
|-------------------------|---------------------------|
| Monsieur Michel Winckel | 85 parts de 5.000 francs |
| Monsieur Luciano Ghamo | 15 parts de 5.000 francs |
| Soit | 100 parts de 5.000 francs |

Sur un total de 100 parts composant le capital social.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- * Acceptation de la démission de Jean Marc Wecker de ses fonctions de gérant;
- * Nomination de Monsieur Michel Winckel aux fonctions de gérant unique.

Première décision

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Marc Wecker de ses fonctions de gérant et de lui donner décharge pour son mandat et pour les comptes des exercices écoulés.

Deuxième décision

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Michel Winckel aux fonctions de gérant unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Troisième décision

L'assemblée donne pouvoirs au gérant ou au porteur du présent procès-verbal, ou d'une copie, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Winckel L. Ghamo

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19945/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (73.151,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signature.

(19951/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MCY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 70.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1999

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.
Le 31 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19961/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ
INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(19946/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MAISON TROIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 68.854.

L'an deux mille, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PERNLEY LIMITED, société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Dirk De Coninck, fiscaliste, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 février 2000, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MAISON TROIS, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.854, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 394 du 1^{er} juin 1999, prend la résolution suivante.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. De Coninck et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(19955/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MAISON TROIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 68.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

F. Baden.

(19956/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NOSIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 25 février 2000 entre NOSIG S.A. et A.M. MERCURIA S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19971/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MALU ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(19957/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MALU ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.846.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(19958/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MERCURY WORLD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 23.040.

It results from the minutes of the annual general meeting of shareholder of the investment company with variable share capital MERCURY WORLD BOND FUND (the «Company»), held at the registered office of the Company on 18 Januar 2000, that the board of directors is henceforth composed as follows:

Board of Directors:

- Chairman: - Andrew Dalton, Director, MERCURY ASSET MANAGEMENT GROUP Ltd, 33 King William Street, London EC4R 9AS, UK;
- Directors: - Elizabeth Corley, Managing Director, GLOBAL MUTUAL FUNDS, MERCURY ASSET MANAGEMENT Ltd, 33 King William Street, London EC4R 9AS, UK;
- Derek Ferguson, Director, RBSI CUSTODY BANK Ltd, Liberté House, 19-23 La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 4RL, Channel Islands;
- Frank Le Feuvre, Director, MERCURY ASSET MANAGEMENT CHANNEL ISLANDS Ltd, Forum House, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8RL, Channel Islands;
- Geoff Radcliffe, General Manager, MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Bradley Stone, Directors, GLOBAL MUTUAL FUNDS, MERCURY ASSET MANAGEMENT Ltd, 33 King William Street, London EC4R 9AS, UK;
- Koji Togawa, General Manager, INVESTMENT TRUST DIVISION, THE NIKKO SECURITIES Co Ltd, Tokyo Dia Building N° 5, 1-28-23 Shinkawa, Chuo-ku, Tokyo 104-8271, Japan.

Luxembourg, 3rd March 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19962/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.409.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société OREX HOLDING S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 mars 2000;

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société OREX HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 4 janvier 2000.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 16 mars 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), par la création de quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles d'une valeur de dix Euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à quatre cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 430.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trente-cinq millions deux cent cinquante-sept mille et soixante-treize francs luxembourgeois (LUF 35.257.073,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant ès dites qualités, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 40, case 4. – Reçu 352.571 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19974/222/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.409.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

F. Baden.

(19975/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

STERLING LUXEMBOURG (N° 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, («la Société»).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.266.

A la suite de l'apport de la totalité des parts de la Société STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l. dans le cadre de l'augmentation de capital de cette dernière décidée en date du 28 mars 2000, il résulte que STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l. détient désormais la totalité des parts de la Société, soit 181 parts.

Total: 181 parts sociales

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19997/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MARBLEIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 25.354.

L'an deux mille, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARBLEIZE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.354, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 7 avril 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 9 juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures dix sous la présidence de Monsieur Dirk De Coninck, fiscaliste, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yvan Vlaeminck, Directeur de sociétés, demeurant à B-Nassogne.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
2. Conversion du capital social en euros, affectation de la différence à la réserve, fixation du nombre et de la valeur des actions.
3. Modification des articles 1 et 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-sept euros soixante-deux cents (67,62 EUR) pour le ramener de son montant actuel à un million deux cent trente-neuf mille quatre cents euros (1.239.400,- EUR), par affectation du montant de soixante-sept euros soixante-deux cents (67,62 EUR) au poste «résultats reportés» de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les actions actuelles et de fixer le nombre des actions représentatives du capital social à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-huit (24.788) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires existants contre annulation des anciennes actions au prorata de leur participation respective dans le capital social.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cents euros (1.239.400,- EUR), représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-huit (24.788) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. De Coninck, Y. Vlaeminck, J.-M. Debaty, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(19959/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MARBLEIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 25.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

F. Baden.

(19960/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MeritaNordbanken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 15.238.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

MeritaNordbanken Luxembourg S.A.

Signatures

(19963/036/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MeritaNordbanken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 15.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 2000 que:

M. Pekka Ojala a été nommé Administrateur en remplacement de M. Markko Pohjola.

Le Conseil d'Administration consiste dès lors des membres suivants:

- Madame Eira Palin-Lethinen, Executive Vice President, MeritaNordbanken plc, Hamngatan 10, S-105 71 Stockholm, Suède,

- Monsieur Arne Bernroth, Executive Vice President, MeritaNordbanken plc, Regionbankcentral, Södergatan 5, S-20120 Malmö, Suède,

- Monsieur Staffan Grefbäck, Managing Director, NORDBANKEN KAPITALFÖRVALTNING AB, Regeringsgatan 42, S-105 71, Stockholm, Suède,

- Monsieur Jussi Suutarinen, First Vice President, MERITA BANK PLC, Aleksanterinkatu 30, FIN-00100 Helsinki, Finlande,

M. Pekka Ojala, Executive Vice President, MeritaNordbanken plc, Hamngatan 10, S-105 71 Stockholm, Suède.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de l'affectation du résultat de l'année 1999 comme suit:

| | | |
|----------------------------|-----|-----------|
| Réserve légale | EUR | 0 |
| Réserve libre | EUR | 325.000 |
| Bénéfice reporté | EUR | 116.622 |
| Dividende | EUR | 4.000.000 |
| Total: | EUR | 4.441.622 |

Luxembourg, le 7 avril 2000.

MeritaNordbanken Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19964/036/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MMC TITRISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.955.

Les états financiers pour la période du 20 août 1998 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

(19965/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MMC TITRISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.955.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 25 février 2000 que:

1. L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les états financiers pour la période du 20 août 1998 au 31 décembre 1999.

Le résultat a été entièrement distribué.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire a accordé décharge aux membres du Conseil d'administration et au réviseur.

3. Monsieur Paul Van Hoeck a présenté sa démission du poste d'administrateur le 9 février 2000. Décharge et quitus lui ont été donnés jusqu'à cette date.

4. L'Assemblée Générale a nommé Monsieur Jean-Pierre Duvillard au poste d'administrateur à compter du 25 février 2000.

5. L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs Christian Hebrard, Raymond Facon et Jean-Baptiste Le Corre et du réviseur DELOITTE & TOUCHE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19966/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NOMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.408.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NOMEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 mars 2000; une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société NOMEX HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 4 janvier 2000.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 16 mars 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), par la création de quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles d'une valeur de dix Euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à quatre cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 430.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trente-cinq millions deux cent cinquante-sept mille et soixante-treize francs luxembourgeois (LUF 35.257.073,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant ès dites qualités, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 40, case 6. – Reçu 352.571 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19969/222/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NOMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.408.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19970/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NIMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 9.048.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, demeurant à Huncherange.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- Le 8 mai 1970 fut constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme NIMBUS INVESTMENTS S.A., R. C. B n° 9.048, dénommée ci-après «la Société» et dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 140 du 20 août 1970.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 155 du 5 avril 1995.

- La Société a actuellement un capital social de sept cent mille (700.000,-) dollars US, représenté par soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Sur ce le comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents et un certificat d'actions nominatives lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NIMBUS INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 123S, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19968/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NOVIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 33.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19972/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

NOVIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 33.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 11 juin 1999 que:

- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

- L'assemblée conforme le mandat d'administrateur-délégué de madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19973/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PHARMA INVESTMENTS HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 66.824.

L'an deux mille, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMA INVESTMENTS HOLDINGS, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.824, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 30 décembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Dirk De Coninck, fiscaliste, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yvan Vlaeminck, directeur de sociétés, demeurant à B-Nassogne.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2324 Luxembourg, 4 avenue Jean-Pierre Pescatore.
2. Conversion du capital social en euros, affectation de la différence à la réserve, fixation du nombre et de la valeur des actions.
3. Modification des articles 2 et 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore. En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (31.234,58 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-quatre euros cinquante-huit cents (34,58 EUR) pour le ramener de son montant actuel à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR), par affectation du montant de trente-quatre euros cinquante-huit cents (34,58 EUR) au poste «résultats reportés» de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les actions actuelles et de fixer le nombre des actions représentatives du capital social à six cent vingt-quatre (624) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires existants contre annulation des anciennes actions au prorata de leur participation respective dans le capital social.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR), représenté par six cent vingt-quatre (624) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. De Coninck, Y. Vlaeminck, J.-M. Debaty, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(19977/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PHARMA INVESTMENTS HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

F. Baden.

(19978/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

MONTEFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 47.153.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Lorang

Administrateur

(19967/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PETRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.676.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19976/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 60.199.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Borzoo Jahangard Patavan, Geschäftsmann, wohnhaft in Luxemburg, 70, avenue du X Septembre,

2.- Frau Esther Schmalma, ohne besondern Stand, Ehegattin von Herrn Borzoo Jahangard Patavan, wohnhaft in Luxemburg, 70, avenue du X Septembre,

hier vertreten durch Herrn Borzoo Jahangard Patavan, vorgeannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Luxemburg, am 11. August 1999.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

Erklärungen

1.- Daß sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG, mit Gesellschaftssitz in L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 25.936 sind.

Besagte Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 5. Mai 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 237 vom 28. August 1987.

2.- Daß das Gesellschaftskapital sich auf fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), voll und in bar eingezahlt.

Sodann haben die vorgeannten Komparenten, den instrumentierenden Notar ersucht, folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss**Abtretungen von Gesellschaftsanteilen*

1. Herr Borzoo Jahangard Patavan, vorgeannt, erklärt andurch abzutreten und frei zu übertragen an die Gesellschaft ATHEGA FINANCE S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola, Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Rod Town, hier vertreten durch Herrn Jean-Paul Stein, Freiberufler, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht ihm ausgestellt am 10. Juni 1998,

für welche er annimmt vierhundertachtundneunzig (498) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) der hiervor bezeichneten Gesellschaft TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG.

2.- Frau Esther Schmalma, vorgeannt, erklärt andurch durch ihren vorbenannten Vertreter, abzutreten und frei zu übertragen an die Gesellschaft ATHEGA FINANCE S.A., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Jean-Paul Stein, vorgeannt, aufgrund der vorbenannten Vollmacht,

für welche er annimmt zwei (2) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) der hiervor bezeichneten Gesellschaft TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG.

Eine beglaubigte Ablichtung vorgeannter Vollmacht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen

Sodann erklärt Herr Borzoo JAHANGARD PATAVAN, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG, vorgezeichnet, die hiervor getätigten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Die nunmehr alleinige Gesellschafterin, durch ihren vorgenannten Vertreter, beschließt die Satzung der neuen Inhaberschaft der Anteile anzupassen, sowie eine allgemeine Neufassung der Satzung vorzunehmen, ohne allerdings die wesentlichen Merkmale der Gesellschaft abzuändern. Die Satzung erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welchem die nachstehende Satzung sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft begreift einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteils abtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Ein-Mann-Gesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet TAPIS D'ORIENT LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Handel von Orientteppichen.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist auf dreissig Jahre festgesetzt. Die Gesellschaft kann vorzeitig aufgelöst oder ihre Dauer verlängert werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, ATHEGA FINANCE S.A., mit Sitz in Tortola, Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, gezeichnet wurden.

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreissig Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Im Falle wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 9. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 7 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt mit sofortiger Wirkung des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Borzoo Jahangard Patavan, vorgenannt, anzunehmen und ihm volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen. Nachdem der Notar ihn auf die notwendige Ernennung eines neuen Geschäftsführers aufmerksam gemacht hat, erklärt der nunmehr einzige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt dies zu seiner Angelegenheit machen zu wollen.

Kosten

Alle auf Grund dieser Urkunde geschuldeten Kosten sind zu Lasten der Anteilübernehmerin, welche sich ausdrücklich zu deren Zahlung verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Jahangard Patavan, J.-P. Stein, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch an der Alzette, am 17. August 1999, Band 843, Blatt 67, Feld 4. – Erhalten 500 Franken.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, den 23. September 1999.

J.-J. Wagner.

(19999/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PINXTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.270.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19979/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

PINXTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.270.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (Irlande) de toute responsabilité résultant de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour PINXTON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19980/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

ProLogis Development Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.082.

In the year two thousand, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, a company organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011, USA, duly represented by Mr Francis Kass, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Denver, on March 11, 2000.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis Developments, S.à r.l. a limited liability company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.082 incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 12, 1999, published in the Mémorial C number 435 of June 10, 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's denomination from ProLogis Developments, S.à r.l. into ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Second resolution

Pursuant to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 2. «The Company will assume the name of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille, le vingt mars.

Par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société créée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Denver, le 11 mars 2000.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de ProLogis Developments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.082), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 435 du 10 juin 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société de ProLogis Developments, S.à r.l. en ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'Article 2 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La Société prend la dénomination de ProLogis Developments Holding, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

F. Baden.

(19984/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

ProLogis Development Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

F. Baden.

(19985/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SERFINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.691.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(19988/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SERAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.549.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19987/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE DU KIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 32.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(19989/501/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 31 mars 2000

- La cooptation de Monsieur Graziano Molinari, dirigeant de sociétés, I-Milan, en remplacement de Monsieur Franco Barlassina décédé, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE
ITALMOBILIARE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19992/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 19.061.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Louis Motti, directeur commercial, demeurant à F-57005 Lorry-les-Metz, 8Bis, route de Vigneulles,
 - 2) Madame Raymonde Thieboux, sans profession, veuve de Monsieur Daniel Bouche, demeurant à F-57140 Woippy, 46bis rue de Briey,
 - 3) Monsieur Thierry Bouche, technicien EDF, demeurant à F-57070 Metz Queuleu, 130 rue de Tivoli,
 - 4) Monsieur Frédéric Bouche, technico-commercial, demeurant à F-57140 Woippy, 28 rue de la Gare,
- tous ici représentés par Madame Sabine Reuter, employée privée, demeurant à Erpeldange, en vertu de procurations sous seing privé, données à Foetz, le 6 mars 2000.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, avec siège social à Foetz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.061, constituée suivant acte notarié du 4 décembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 22 février 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 1^{er} avril 1997,

déclarent et requièrent le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Monsieur Daniel Bouche, directeur commercial, qui demeurait à F-Woippy, 46Bis, rue de Briey, et détenait trois mille (3.000) parts sociales de la société, est décédé à Metz le 29 septembre 1998.

II. Aux termes d'une donation entre époux documentée par acte de Maître Michel Pierson, notaire à Etain, le 21 octobre 1987, enregistrée, et par suite de l'existence d'enfants, l'épouse survivante a reçu l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles composant la succession du défunt et donc aussi des trois mille (3.000) parts sociales du défunt dans la société tandis que la nue propriété de ces mêmes parts est échue par parts égales à ses deux enfants, Messieurs Thierry et Frédéric Bouche, prénommés, le tout suivant attestation d'hérédité délivrée par Maître Hervé Gérard, notaire à Etain, en date du 3 novembre 1999, dont une photocopie restera annexée aux présentes.

III. En conséquence de ce qui précède, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,- frs), représenté par six mille (6.000) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|--------|
| 1.- Monsieur Louis Motti, directeur commercial, demeurant à F-57005 Lorry-les-Metz, trois mille parts sociales en pleine propriété | 3.000 |
| 2.- Madame Raymonde Thiebaut, sans profession, demeurant à F-57140 Woippy, trois mille parts sociales en usufruit | 3.000 |
| 3.- Monsieur Thierry Bouche, technicien EDF, demeurant à F-57070 Metz Queuleu, mille cinq cents parts sociales en nue propriété | 1.500 |
| 4.- Monsieur Frédéric Bouche, technico-commercial, demeurant à F-57140 Woippy, mille cinq cents parts sociales en nue propriété | 1.500 |
| Total: six mille parts sociales | 6.000» |

IV. En outre, les associés décident à l'unanimité de supprimer purement et simplement la deuxième phrase de l'article 17 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Reuter, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(19990/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 19.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

F. Baden.

(19991/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.411.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOLEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 mars 2000;

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société SOLEX HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 4 janvier 2000.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 16 mars 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), par la création de quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles d'une valeur de dix Euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 874.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent dix mille Euros (EUR 910.000,-), représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à quatre cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 430.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trente-cinq millions deux cent cinquante-sept mille et soixante-treize francs luxembourgeois (LUF 35.257.073,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant ès dites qualités, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 40, case 3. – Reçu 352.571 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19995/222/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

SOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 72.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19996/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

RICHCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 15 mars 2000

Les actionnaires de la société anonyme RICHCO S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- la démission de DELAWARE AGENT SERVICES LLC comme commissaire de la société est acceptée,
- est nommée comme nouveau commissaire ELPERS & CO Revisers d'Entreprises, S.à r.l. domiciliée 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- transfert du siège social vers la nouvelle adresse, 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg dès le 15 mars 2000.

YOCO 01 INC.

P. De Meester

Director

LINRI 01 INC.

C. Gielen

Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19986/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

**STRATETEQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. YPSILONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.030.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(19998/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

TyCom Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

STATUTES

In the year two thousand, the tenth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TYCO INTERNATIONAL LIMITED, a public limited liability company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at The Zurich Center, 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda,

hereby represented by Mrs Annette Brewer, paralegal, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Pembroke, on March 9, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of TyCom Holdings I, S.à r.l. (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars), represented by 400 (four hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, each share being held by TYCO INTERNATIONAL LIMITED.

The Company may have one or several classes of shares. Each time one or more additional classes of shares or additional shares within a class will be issued, a shareholder's resolution will be taken and these articles will be amended, as appropriate.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to nonshareholders.

In case of plurality of shareholders, shares shall be freely transferable among the shareholders. Shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have the power, subject to the compliance with the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital and in case the Company shall have more than one share class, the Company may acquire all or part of the shares of one share class or several share classes but not necessary of other share classes.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management - Board of managers**

The Company is administered by one or more managers also called managing director(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In addition, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may grant general powers to one or several officers or agents for a defined period of time on the terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the manager or in case of plurality, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary**Art. 10. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders**Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI. - Financial year. - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year

The Company's accounting year begins on October first and ends on September thirty of the following year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 400 (four hundred) shares, representing the total subscribed share capital of the Company.

As a consequence, all these shares have consequently been fully paid up by payments in cash, so that the sum of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the present day to 30th September, 2000.

Estimate of Costs

For the purpose of registration, the amount of 40,000.- USD is valued at 41,237.- EUR (= LUF 1,663,501.-).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately LUF 70,000.- (seventy thousand Luxembourg francs).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at 3 (three).
2. Appointment as managers of the Company, for an unlimited period:
 - (a) Mr Byron Kalogerou, director of companies, residing in the Bermudas.
 - (b) Mr Richard Brann, director of companies, residing in Luxembourg
 - (c) Mr Erik Lazar, attorney-at-law, residing in Luxembourg

In accordance with article 8 of the present articles of association, Mister Richard Brann and Mr Erik Lazar are appointed as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

3. The registered office is established in 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg.

4. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written, at 3.15 pm.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TYCO INTERNATIONAL LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes, avec siège social à The Zurich Center, 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda, ici représentée par Madame Annette Brewer, assistante juridique, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pembroke (Bermudes), le 9 mars 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TyCom Holdings I, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à des investissements en matière immobilière, à la création, à la gestion, au développement et à la disposition de ses actifs tels que composés de temps en temps et en particulier mais pas exclusivement, de son portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte, et aux sociétés du groupe, tous concours, y compris un concours financier, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de ses objets.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, de titres représentatifs de dettes, certificats, étant entendu qu'ils ne sont pas librement négociables et sont émis uniquement sous forme nominative.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites par TYCO INTERNATIONAL LIMITED.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 5. Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés. Les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III. - Gérance**Art. 8. Gérance - Conseil de gérance**

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. De plus, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra conférer des pouvoirs généraux à un ou plusieurs gérants pour une période déterminée d'après les modalités et conditions de leur mission qui seront déterminés au cas par cas par le gérant, ou en cas de pluralité, par le Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire**Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés**

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**Art. 14. Année sociale**

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérieurs.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et Libération

Les 400 (quatre cents) parts sociales ont été souscrites par la société TYCO INTERNATIONAL LIMITED, prénommée.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 40.000,- (quarante mille dollars des Etats-Unis) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2000.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 40.000,- USD est évalué à 41.237,- EUR (= LUF 1.663.501,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à septante mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes

1. l'assemblée fixe le nombre des gérants à 3 (trois).
2. l'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes
 - b) Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
 - c) Monsieur Erik Lazar, avocat, demeurant à Luxembourg

En conformité avec l'article 8 des présents statuts, Monsieur Richard Brann et Monsieur Erik Lazar sont nommés gérants délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager la Société chacun sous sa seule signature.

3. le siège social de la Société est établi au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

4. l'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 15.15 heures.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Brewer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 123S, fol. 33, case 3. – Reçu 16.786 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 avril 2000.

G. Lecuit.

(19842/220/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.

S.L.M.G., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MEDECINE GENERALE.

Siège social: Luxembourg.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination

L'organisme présentement constitué prend le nom de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MEDECINE GENERALE (S.L.M.G.)

La S.L.M.G. est un organisme indépendant dans l'exercice de ses fonctions. Il regroupe des médecins généralistes élus selon les articles suivants.

Art. 2. Objet

Il a pour but de:

1. Organiser et surveiller la formation spécifique et la formation continue en médecine générale. La participation à la formation spécifique et continue sera attestée par un certificat, mentionnant les cours pratiques et théoriques fréquentés.
2. Organisation d'une recherche scientifique en médecine générale.
3. Représenter le Grand-Duché dans toutes les manifestations scientifiques internationales concernant la médecine générale.
4. Donner avis, sur tout aspect scientifique concernant la médecine générale.

Art. 3. Membres

L'organisme est composé d'au moins 7 membres et 4 suppléants élus. Un huitième membre peut être coopté parmi les généralistes élus au sein du collège médical.

Art. 4.

Les 7 membres effectifs et 4 membres suppléants sont élus par vote par correspondance non obligatoire. Le contrôle du suffrage se fait par les membres du Collège Médical ne faisant pas partie de la liste des candidats.

Art. 5. Electeurs

Sont électeurs tous les médecins généralistes exerçant au Luxembourg la médecine générale depuis 4 ans.

Art. 6. Eligibles

Sont éligibles tous les médecins généralistes ayant une formation complète et reconnue en médecine générale et ayant une pratique de médecine générale depuis 7 ans au minimum au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 7.

Chaque médecin généraliste candidat peut poser à tout moment sa candidature par écrit au secrétaire général pour les prochaines élections, mais au plus tard 1 mois avant la date signalée des prochaines élections. La candidature doit être munie des documents nécessaires à démontrer que le candidat remplit les conditions prévues par l'article 6.

Art. 8.

Les membres élus désignent un président, un vice-président, un secrétaire général et facultativement un secrétaire adjoint et un trésorier.

Art. 9. Vacance du mandat

Lorsqu'un mandat devient vacant, il sera proposé au candidat suivant ayant obtenu le plus de voix dernier scrutin.

Art. 10. Ni éligible, ni électeur

Ne peuvent prendre part aux élections de la S.L.M.G. ni en faire partie:

1. Les personnes condamnées à l'interdiction totale ou partielle perpétuelle ou temporaire des droits énumérés à l'article 31 du code pénal.

2. Les personnes contre lesquelles une suspension de l'art de guérir a été prononcée par le Ministre de la Santé.

Art. 11. Réunions

Les membres se réunissent sur convocation du président ou du secrétaire. Les séances de la S.L.M.G. ne sont pas publiques.

Art. 12.

La S.L.M.G. ne prend de résolution que si 5 de ses membres sont présents.

Art. 13.

Les résolutions de la S.L.M.G. sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président comptera double.

Art. 14.

Les résolutions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire général et sont réunies dans un registre spécial et adressées aux membres effectifs et suppléants au plus tard 1 semaine avant la prochaine réunion.

Art. 15. Renouvellement

Tous les 4 ans, il sera procédé au renouvellement complet de la S.L.M.G.. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 16.

Tous les membres sont libres de se retirer à tout moment en adressant, par écrit leur démission au président ou au secrétaire.

Art. 17.

Le mandat d'un membre expire par suite:

- d'une sanction disciplinaire autre que l'avertissement ou la réprimande,
- d'une condamnation définitive,
- d'une absence continue non motivée excédent 6 mois.

Art. 18.

Pour toutes les questions non spécifiquement réglées dans le cadre des présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et établissements d'utilité publique.

Art. 19. Frais

Les frais administratifs de la S.L.M.G. sont portés par le CERCLE DES MEDECINS GENERALISTES, aussi longtemps qu'une prise en charge par une institution adéquate ne se fera.

Membres fondateurs

1. Dr. Nico Haas, 29, rue Cents, L-1319 Luxembourg,
2. Dr. Siggy Rausch, 1, rue des Fraises, L-7321 Steinsel,
3. Dr. Normi Barnig, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg,
4. Dr. Jean-Marie Behm, 11, rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch,
5. Dr. Alfred Breistroff, 21, rue Dr. Flesch, L-3725 Rumelange,
6. Dr. Marc Bruck, 57, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher,
7. Dr. Nico Klein, 2, rue de la Croix, L-3823 Schifflange,
8. Dr. Henri Leboutte, 5, rue de l'Ecole Agricole, L-9016 Ettelbruck,
9. Dr. Jean-Paul Molling, 26, Cité Pescher, L-8035 Strassen,
10. Dr. Raymond Scharpantgen, 7, rue de Bettembourg, L-3326 Crauthem,
11. Dr. Jean-Paul Schwartz, 1B, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg,
12. Dr. Romain Stein, 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg,
13. Dr. Germain Wagner, 186, avenue Charlotte, L-4531 Differdange,
14. Dr. Jean-Pierre Wolff, 18, rue de la Piscine, L-8508 Redange.

Signatures.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19848/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2000.